

Mise à jour du Guide du pharmacien et de la politique de pharmacie de TELUS Santé.

Foire aux questions

1. **TELUS Santé émettra-t-elle une nouvelle entente de fournisseur aux pharmacies existantes possédant déjà un numéro de fournisseur ?**

Non. Une nouvelle entente de fournisseur sera émise pour toute demande reçue après le 10 octobre 2019. Pour le moment, TELUS Santé n'entend pas procéder à des mises à jour de masse pour les pharmacies ayant déjà un numéro de fournisseur.

2. **Comment puis-je obtenir une copie du nouveau formulaire?**

Vous pouvez obtenir une copie du nouveau formulaire en contactant soit :

- L'équipe de services aux fournisseurs de TELUS Santé par courriel à l'adresse services.fournisseurs@telus.com
- Le centre de soutien aux pharmacies Assure Demandes de règlement de TELUS Santé par téléphone au 1-800-668-1608

Les formulaires complétés peuvent être transmis par télécopieur au 1-866-840-1466, ou par courriel à l'adresse services.fournisseurs@telus.com.

3. **Les pharmacies existantes seront-elles assujetties au droit de désactivation immédiate ?**

Les pharmacies existantes qui ont signé l'entente de pharmacie précédente continueront d'être assujetties au droit de désactivation de deux jours si le fournisseur viole l'une de ses obligations en vertu de l'entente, y compris le Guide du pharmacien.

4. **Qui fait partie du « personnel associé » ?**

Le personnel associé peut comprendre les personnes suivantes : gestionnaire désigné de la pharmacie, propriétaires/investisseurs inscrits, témoin signataire, autorité signataire facultative, pharmaciens associés, techniciens en pharmacie, comptables, directeurs cliniques et autres associés. Selon la nature de l'abus ou de la fraude dont il est question, le personnel associé sera déterminé par TELUS Santé au cas par cas.

5. **Comment puis-je obtenir un exemplaire de mes statuts constitutifs ?**

Vous pouvez en obtenir une copie auprès du registraire provincial ou fédéral.

6. **Pourquoi voulez-vous obtenir mes renseignements ? Seront-ils diffusés à quelqu'un d'autre ?**

Dans son réseau de pharmacies, TELUS Santé traite un volume très élevé de demandes de règlement correspondant à une grande valeur en dollars. Les renseignements fournis nous permettent de vérifier l'identité des personnes demandant à se joindre à notre réseau de pharmacies et de valider l'information ainsi obtenue au cours du processus de demande. Les renseignements obtenus ne seront pas diffusés à qui que ce soit par TELUS Santé.



7. **Avez-vous une liste des pharmacies qui ont été désactivées ?**

À des fins de confidentialité et en raison de contraintes juridiques, nous ne pouvons pas diffuser cette liste. Si vous souhaitez acheter une pharmacie, faites une diligence raisonnable pour vous assurer que l'établissement visé est en règle avec TELUS Santé et peut soumettre des demandes de règlement dans notre réseau de pharmacies.

8. **Lorsqu'une pharmacie faisant partie d'une chaîne est désactivée, désactivez-vous aussi les autres pharmacies de la chaîne ?**

En pareil cas, TELUS Santé examine la structure de propriété de la pharmacie désactivée et la participation des personnes concernées dans la structure de leadership de la chaîne. Si des liens importants sont trouvés à cet égard dans l'ensemble de la chaîne, nous prenons les mesures appropriées.

9. **Les critères relatifs à la notation d'audit sont-ils nouveaux ?**

Les critères relatifs à la notation d'audit ne sont pas nouveaux. Ils sont indiqués dans le nouveau manuel du pharmacien comme niveau supplémentaire de transparence afin que les pharmacies soient conscientes des actions subséquentes dans chacune des catégories de notation.

